

RETRAITE : EN GRÈVE RECONDUCTIBLE DÈS LE 5 DÉCEMBRE
LE PLAN B NE MODIFIERA PAS NOTRE DÉTERMINATION POUR LA MOBILISATION
JUSQU'AU RETRAIT !

LE PROJET MACRON EST UN DANGER : IL EST INJUSTE ET CONDUIT A LA RÉGRESSION SOCIALE

Notre Système nous garantit des droits et a été conçu pour maintenir un niveau de vie à la retraite. Les prestations sont définies et les financements doivent s'adapter pour les garantir.

Notre système est fondé sur la redistribution au sein duquel les périodes de maladie, chômage, invalidité... comptent intégralement pour la carrière sans être pénalisantes pour la pension. Chaque salarié bénéficie de cette solidarité pour le calcul de sa propre pension de retraite.

Avec la réforme Macron, c'est la fin de notre système et de ces fondamentaux, c'est la fin de tous les régimes de bases comme complémentaires pour basculer dans un système injuste, inégalitaire et de régression sociale.

Dans le système Macron :

- **La pension devient aléatoire, instable et diminuerait pour tous**

Chacun accumulerait des points tout au long de sa carrière, 10 euros de cotisation donnant 1 point (Attention : pas de salaire = pas de points, petits salaires = peu de points...) convertis au moment du départ à la retraite par la valeur du point en retraite.

Cette valeur du point, 0,55 euros en début de réforme varierait en fonction de l'équilibre du système lui-même dépendant de la conjoncture économique ou démographique, c'est la fameuse **règle d'or**.

- **Ce système va réduire les pensions parfois jusqu'à 25% qui va conduire à la paupérisation des retraités**

La pension de retraite devient la variable d'ajustement du système.

La prise en compte de **toute la carrière** serait désastreuse pour les salariés aux carrières heurtées avec des petits salaires, du temps partiel...

- **L'âge de départ toujours plus éloigné : 64 ans, 65 ans...70 ans...**

Pour obliger les salariés à partir plus tard que l'âge légal de 62 ans, une décote est imposée à un âge pivot (64 ans en 2025). Le rapport Delevoye prévoit que cet âge augmente progressivement et automatiquement vers 66 ans puis 67 ans pour les générations de 1990 et au-delà !).

- **Suppression des 8 trimestres pour enfants**

Les femmes seront encore les victimes du projet Macron puisqu'elles ne pourront plus bénéficier des trimestres pour enfants à la fois dans le système à points mais également dans les droits déjà acquis dans le système actuel et qui seront transformés en points dès l'entrée en vigueur de la réforme en 2025.

- **Les périodes de maladie, chômage, invalidité...peu ou plus prises en compte !**

« *il n'y aura pas de points gratuits !* » Selon J.P Delevoye

Gérés et financés par l'Etat en dehors du système de retraite les points maladie, chômage, invalidité... Seraient attribués selon certains critères. Ces critères pourront se durcir si le budget y consacré se réduit.

Ex : Jean Paul Delevoye avait dit durant les concertations que des points seraient attribués après 60 jours d'arrêt pour maladie, puis ensuite il a dit 30 jours mais ça pourrait être 90 jours d'arrêt ensuite si le budget consacré à ce dispositif est réduit.

Ainsi moins de salariés bénéficieront de points pourtant si importants dans un tel système. Ces dispositifs ne sont plus au cœur de système et deviennent très aléatoires !!!

- **Pénibilité, la double peine !**

La pénibilité n'est ni prise en compte dans l'espérance de vie pour le calcul de la pension, ni compensée par un départ anticipé.

Macron, le démineur, invente un Plan B

Alors que la colère gronde dans tout le pays, Macron, en bon ex-Banquier d'Affaires s'est engagé cherche par tous les moyens à leurrer les travailleurs, à les diviser afin d'imposer cette réforme coûte que coûte.

Dernière tentative en date le fameux « plan B » qui concernerait les mesures transitoires d'application de la réforme. Ce n'est en rien un recul du gouvernement mais d'hypothétiques propositions d'aménagement de la réforme.

Les hypothèses du Plan B

Le gouvernement, pour brouiller les pistes, a posé des hypothèses tout en rappelant que celle retenue à ce jour reste une application de la réforme pour tous à partir de la génération de 1963.

L'alternative est la suivante :

- 1) Pour la génération de 1963, qui atteindra 62 ans en 2025, application de la réforme pour tous à l'exception des salariés qui bénéficient d'un départ anticipé, tels que les policiers qui ne basculeraient qu'à partir de la génération de 1968 (57 ans en 2025), et les conducteurs de trains, qu'à partir de la génération 1973 (52 ans en 2025).
- 2) « voire appliquer la réforme aux nouveaux entrants sur le marché du travail » dite « Clause du grand-père » qui repousserait l'application de la réforme à plus de 40 ans pour que la majorité des personnes ne soient pas concernées, et donc ne descendent pas dans la rue.

Ce que signifie tout cet imbroglio gouvernemental ?

L'aveu tout d'abord que cette réforme va bien être meurtrière pour les futurs retraités et les retraités actuels. Macron en agitant la fameuse « clause du grand-père » compte démobiliser les salariés tout en leur faisant porter la responsabilité de condamner leurs enfants, déjà touchés par la précarité de l'emploi, à une retraite pourrie.

Au final, il est peu probable que ce gouvernement, aux ordres de l'Europe, qui a pour objectif de baisser la part consacrée aux retraites dans le PIB repousse l'application de cette réforme dans 40 ans. C'est donc avant tout de l'enfumage pour créer du doute et leurrer les salariés afin qu'ils ne bougent pas.

Personne n'y échappera, pas même les retraités, pas même les générations avant 1963

La commande en urgence du gouvernement au COR (Conseil d'Orientation des retraites) d'un rapport sur le financement du système de retraite répond à une stratégie dite « des comptes vides » bien connue et rodée par nos gouvernants qui consiste à mettre les comptes en déficit pour légitimer des réformes impopulaires.

Ces mesures d'économie peuvent être de deux natures :

- Soit une désindexation des pensions des retraités actuels (c'est-à-dire que les pensions n'augmentent plus alors que les prix augmentent)
- Soit le recul de l'âge de départ à plus de 64 ans ou l'allongement de la durée de cotisation à presque 46 ans pour les générations très proche de la retraite, nés avant 1963.

Cette réforme c'est irrémédiablement une baisse automatique des pensions pour tous, salariés du privé comme du public, futurs retraités comme retraités actuel

**Un seul Plan pour les retraites : Maintien et amélioration du système actuel
Récupérons les 100 milliards d'évasion fiscale annuelle
pour notre protection sociale**

En grève et dans la rue dès le 5 Décembre 2019